Nous espérons encore que le patron voudra bien faire honneur à ses sentiments sociaux et qu'il donnera satisfaction à ses ouvriers.

Accident d'usine

M. Jules Delannoy, 36 ans, demeurant à Mouscron, cartier du pelgnage Pierre Pollet, rue de Dunkerque, circulant dans l'atelier aux cardes, lorsqu'il fut atteint à la jambe par une pisque de renouvrement. Il en est résulté des plaies contuses dont le guérison ne peut être évaluée, l'ouvrier ayant des prédispositions à contracter des ulcères au membre atteint par suite de cicatrisation de varices.

Le blessé a reçu les soins de M le docteur Bourgeois.

Chute

M. Louis Vancamp, 25 ans, demeurant rue du Cimbale, manœuvre à l'atelier de constructions mécaniques de Pierre Dupuis, rue du Pouilly, était occupé dans un grenier lorsqu'il fit une chute à travers une trappe d'une hauteur de 3 mètres. Il a contracté des contusions multiples qui entraînent une incapacité de trois semaines environ. Le blessé a été soigné par M. le docteur Brunet.

Accident à un enfant

Léon Courouble, 7 ans, demeurant rue de la Marlière, 167, jouait à la balle devant la demeure de ses parents, jeudi, vers 7 heures du soir. La balle roula sous une charrette à bras appartenant à M. Bourgeois, entrepreneur à la Croix-Rouge, qui était abandonné sur la voie publique.

L'enfant, en se glissant pour ramasser son jouet, fit basculer la petite voiture dont le brancard l'atteignit à l'œil droit, lui faisant une blessure assez profonde, mais qu'aura pas heureusement de sérieuses conséquences. Le petit blessé a reçu les soins de M. le docteur Rousselot.

Une porte enfoncée

Un chariot chargé de pannes destinées à M. Beaucarne, maître-couvreur, rue Carnot, et venant de Verviers, passait rue des Orphelins lorsque la flèche enfonça la porte vitrée de la maison portant le n° 25, et habitée par M. Henri Castelin, coiffeur.

Saisie de viande

400 livres de viande provenant d'une génisse atteinte de la tuberculose et appartenant à un fermier de Marcq, M. Désé de Delepoorte, ont été saisies par M. Culaart, vérificateur des denrées alimentaires.

— Une quantité à peu près égale de viande, a été saisie à un boucher de Neuville.

Société des combattants de 1870-71

La commission administrative des combattants de 1870-71 invite ses membres actifs désireux de faire partie de la délégation qui se rendra Papaume, de se faire inscrire le dimanche 5 mai, au local de la société, 4, midi, heure militaire.

Coût du voyage : 4 fr. 50.

Le tamponnement de la Tossée

Le 17 mai viendra devant le tribunal correctionnel de Lille, le procès au sujet du tamponnement survenu à la Tossée le 18 *mars dernier*.

Sociétés d'Anciens militaires

On nous prie de rappeler aux sociétaires désireux de faire partie de la délégation devant se rendre à Papaume le 12 mai, tout priés de se faire inscrire chez M. Eloward Cou, trésorier, avant dimanche, 5, dernier délai.

Prévoyants de l'Avenir

La recette mensuelle de la Société civile de retraite Les Prévoyants de l'Avenir, aura lieu dimanche 5 mai de 10 à 12 heures, au siège de la société, 59, rue du Moulin-Fagot et 2 rue M. F.-B. Boute, rue de l'Hôtel-de-Ville prolongé.

Les membres du bureau se tiendront à la disposition des personnes désireuses de renseignements. Cotisation, 1 franc par mois, avant le 15 mai courant.

Nombre de sociétaires au 1er mai, 190,187. Capital en caisse, 14,888,215 35 c.

Halluin. — M. Vilsy, inspecteur de M. Pinaca en greffier, sont allés à Halluin, hier matin, pour entendre de nombreuses personnes qui ont été saisies des spéculations de Minel-Lefebvre, ancien employé de la Maison d'Halluin.

Ce dernier, mettait dans sa poche les 2 fr. 20 que les étrangers devaient payer et leur remettait un simple reçu sur papier libre.

CROIX

A propos du Premier Mai

M. Piuquet, maire de Croix, nous adresse la lettre suivante :

Croix, le 2 mai 1895.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*,

Après la lettre adressée par le citoyen Desbarbieux, au nom et par ordre du Parti Ouvrier, à l'Administration municipale de Croix, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la dépêche ci-après, prise le 29 juin 1894 par le Conseil municipal de Croix, à l'unanimité :

Etaient présent : MM. Piuquet, Ségard, Florin, Lemurier, Castel, W. Hez, Mullier, G. Desramaux, Vignoble, Delahaye, Mailles, E. Gien, Lepers, Carlier, Dupuis, Lefebvre, Delvoye, Lemoit, Lefebvre, Catteau, Goffaul, Lamblin, Selosse et Goblet.

M. le Maire fait donner lecture d'une lettre qui lui a été adressée le 20 avril courant, par le sieur Emile Boucher, qui l'informait qu'une délégation des différents groupes du Parti Ouvrier de Croix se rendrait à la mairie le mardi 1er mai, à 12 heures précises, pour être reçu par l'administration municipale.

Or cela-ci, bien avant la réception de cette lettre, ayant disposé de son temps pour affaire concernant l'intérêt public, il avait été convenu le dimanche 29 avril avec le sieur Desbarbieux, conseiller d'arrondissement, que les délégués des groupes devaient se présenter seuls à la Mairie le lier mai de 9 à 10 heures du matin.

Qu'à la suite des deux réunions qui ont eu lieu le même dimanche dans la soirée, chez Pronvost et chez Marissal, dans lesquelles on a adopté quoique même l'heure de midi, M. le Maire a cru le 30 avril au sieur Desbarbieux, pour le prier de lui faire connaître définitivement s'il était disposé à donner suite aux ordres du jour voulu la veille et adopté l'heure de midi.

Qu'en réponse, le sieur Desbarbieux lui a fait parvenir la lettre ci-dessus et ci-après :

Croix, le 30 avril.

Monsieur le Maire,

Contrairement à ce qu'il avait décidé entre nous il avait été convenu que le 1er mai, vous m'en fait l'observation comme M. le Maire je ne suis pas le parti ouvrier dans son entier et que la mairie a décidé de ne recevoir que les délégués des désidérata ; nous croyons M. le Maire que vous nous recevrez à cette heure, *à seul fin d'éviter que les choses ne prennent pire que vous ne le voudriez.*

Espérant, Monsieur le Maire, que vous nous recevrez à midi comme la classe ouvrière vous la demande, veuillez agréer, etc. »

Que sur ce le Conseil, qui a toujours été une menace non dégénérée et après conférence avec Monsieur le Préfet, des gendarmes ont été envoyés dans cette commune pour assurer le maintien de l'ordre.

Qu'il est dû, de ce chef, une somme de *147 fr. 25.*

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présente, vote le crédit de 147 fr. 25 qui sera payé au moyen d'un prélèvement sur les fonds disponibles d'exercice courant.

Voilà comment le citoyen Desbarbieux cherche à faire retomber sur d'autres des responsabilités qui lui incombent entièrement.

D'autres détails suivront.

Le Maire de Croix, le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. PIUQUET.

Nous sommes allés interviewer M. Piuquet qui nous a déclaré ceci :

« Outre la somme de 147 francs 25 que M. Desbarbieux accuse le municipalité d'avoir dû payer, il est vrai, mais que par la lettre ci-dessus il est prouvé que la dépense a été motivée par lui, M. Desbarbieux nous reproche *la non-construction des bâtiments devant servir de bureaux aux viaillards.*

« M. le conseiller d'arrondissement *sait très bien que lors de la dernière réunion du* Conseil municipal, ce dernier a approuvé et accepté l'acte de donation par lequel MM. Isaac Holden et Cie., cèdent le terrain nécessaire à la construction de l'hospice, que le devis a été accepté par M. le Préfet et qu'un emprunt de 90.000 francs sera fait pour subvenir au paiement de ces travaux qui commenceront fin août. »

LILLE

Les Fêtes universitaires de Lille

Nous complétons aujourd'hui la liste donnée par nous dans un précédent numéro des personnalités du monde littéraire et scientifique qui participeront aux fêtes des 1er et 2 juin est définitivement acquise.

Personnes invitées individuellement

MM.

Le ministre de l'instruction publique ;
Bernard, chef de cabinet ;
Liard, directeur de l'enseignement supérieur ;
Mollin, directeur des beaux-arts au ministère de l'instruction publique ;
Spuller, ancien ministre ;
Lavisse, de l'Académie française, professeur à la Sorbonne ;
Brial, membre de l'Institut, professeur du Collège de France ;
Brouardel, de l'Académie des sciences, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, doyen de la Faculté de médecine de Paris ;
Bouchard, de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris ;
Bulnoir, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, professeur à la Faculté de droit de Paris ;
Drumel, doyen honoraire de la Faculté de droit de Lille, ancien membre du Conseil supérieur de l'instruction publique ;
Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique ;
Bichat, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, doyen de la Faculté des sciences de Nancy ;
Fonsin, inspecteur général de l'instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Douai ;
De Ch ntelle, inspecteur généraldes bibliothèques universitaires.

Corps savants

Institut — M. Darboux, membre de l'Académie des sciences, doyen de la Faculté des sciences, professeur à l'Académie française — M. Boissier, administrateur du Collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Académie des inscriptions et belles-lettres — MM. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, directeur-Gallipoli, professeur d'archéologie à la Sorbonne.

Académie des sciences morales et politiques, — MM. Léon Say, président de l'Académie ; Levasseur-Mollien, vice-président.

Académie des beaux-arts. — MM. Lafenestre, professeur d'histoire de l'art au collège de France ; Duplessis.

Académie de médecine. — M. Lavoran, médecin principal de l'hopital militaire de Lille.

Etablissements d'enseignement

PARIS

Collège de France. — M. M. Cagnat, professeur d'épigraphie latine ; Léger, professeur de langues et littérature slaves.

Muséum d'histoire naturelle. — M. Gaudry, membre de l'Institut, professeur de paléontologie.

Ecole normale supérieure. — M. Bloch, maître de conférences d'histoire ancienne.

Ecole des hautes-études. — M. Fleurel, maître de conférences (histoire des dogmes) ; Desrousseaux, maître de conférences (philologie grecque) ; Bouché-Leclercq, maître de conférences (grammaire comparée) ; Carrière, professeur de langue hébraïque.

Ecoles des langues orientales. — MM. de Rosny, professeur de japonais, Drouin, professeur d'arabe, Cordier, professeur d'histoire, géographie et législation des Etats de l'Extrême-Orient ; Vinson, professeur d'hindoustani ; Etienne-Aymé Limoine Boyer, chargé de cours de rasse ; Bonnet, chargé de cours d'une voie.

Ecole centrale. — MM. Gwasz, professeur de chimie générale ; Delmas professeur d'architecture et de construction.

Universités Françaises

PARIS

M. Gréard, de l'Académie française, vice recteur de l'Académie de Paris.

Droit. — MM. Colmet de Santerre, de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté de droit ; Glasson, de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à la Faculté de droit ; Garsonnet, Dareau, Alglave et Lemonnier, professeurs à la Faculté de droit.

Médecine. — M. Brouardel, de l'Académie des sciences morales et politiques, doyen de la Faculté de médecine.

Sciences. — MM. Friedel, de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences ; Lemoine, professeur à la Faculté des sciences.

Lettres. — MM. Lavisse, de l'Académie française, professeur à la Sorbonne ; Collignon, de l'Académie des inscriptions, professeur à la Sorbonne ; Hauvette, professeur à la Sorbonne ; Bloch rd, professeur à la Sorbonne ; Stuelles, professeur à la Sorbonne ; B Z-Ber, maître de conférences à la Sorbonne ; Lanoulan, secrétaire de la Sorbonne.

Pharmacie. — MM. Planch n, directeur à l'Ecole de pharmacie ; Moissan, de l'Académie des sciences, professeur à l'Ecole de pharmacie.

M. Nénot, architecte de la Sorbonne.

Nous publierons demain la liste des personnalités de la province et de l'étranger qui ont également adhéré aux fêtes universitaires.

Accidents

Hier, vers 10 heures 1/2 du matin, M. Boulin Charles, 50 ans, cantonnier, au service de M. Brouchet, rue du Chambrel, conduisait un camion attelé d'un cheval et chargé de caisses contenant de la bonneterie, lorsque passant devant la Prière, une des caisses tout à coup cette tomba de la voiture sur le bord d'un passant, M. Guillaume Eugène, 55 ans, directeur d'une agence de renseignements commerciaux, rue de la Prière, qui reçut des contusions diverses, notamment au cuir chevelu, à la jambe et au bras. Il a reçu les premiers soins à la pharmacie Rollez, place de la Gare, où le docteur Dondé lui a d'urgence opéré un premier pansement puis M. Guillaume a été reconduit à son domicile.

— Vers 7 heures 10 *du soir*, l'essieu d'une voiture appartenant à M. Delaporte, rue Jeanne d'Arc 3 fut s'est brisé, rue du Priez. Personne n'a été blessé.

Une bonne capture

Hier matin, la police de sûreté était prévenue que deux individus avaient passé une partie de la nuit précédente dans une maison mal famée de la rue de Fives et y avaient fait, en quelques heures, de fortes dépenses.

M. Florin, chef de la sûreté, accompagné de deux agents, se rendit à la maison indiquée et y invita les deux individus qui étaient encore couchés à l'accompagner au poste du 3e arrondissement.

Pendant qu'ils s'habillaient, M. Flor'n consulta le livre de la tenancière pour connaître leurs noms.

C'est ainsi qu'il apprit que les deux hommes avaient abusé donné de faux noms, puis s'étant ravisés, s'étaient fait inscrire comme suit :

Adam-Desjardin, 35 ans, né à Amiens et Doche Margerie, 35 ans, tous deux se disant voyageurs de commerce.

Amenés au poste du 3e arrondissement, Desjardin et Margerie qui étaient encoreseuls les fumées d'ivresse furent rapidement interrogés par M. Dreyfus sur la possession d'une somme de 3000 francs en billets de banque de mille francs que portait Desjardin.

Celui-ci après avoir fait divers détours dont l'invraisemblance était flagrante, entra dans la voie des aveux. Il déclara qu'il y a deux jours, il était venu en tournée à Manlen-au-Bois, auprès d'Amiens. Voyageant pour une maison d'huiles, il était entré dans une ferme isolée dont les habitants étaient absents, aux travaux des champs.

Profitant de cette circonstance, Desjardin fouilla les meubles et dans un secrétaire il trouva une somme de 3,500 francs dont il s'empara, et qu'il prit la fuite sans avoir été aperçu. Il reprit la route d'Amiens et se mit à la recherche de son ami Margerie à qui il raconta qu'il venait de faire un héritage et l'invita à l'accompagner à Lille.

Margerie consentit, et dans la nuit de jeudi à vendredi, ils prenaient le train de 1 heure du matin à destination de Lille, où ils sont arrivés ils se rendaient dans la rue du Prénolet.

Margerie confirma les dires de son compagnon.

Les deux camarades ont été conduits au parquet hier après midi et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Un téléphoné a été envoyé à Manlen-au-Bois pour contrôler les assertions de Desjardin, relativement au vol qu'il déclare avoir commis au lieu dit Manlen-au-Bois.

Ce dernier a également avoué avoir subi plusieurs condamnations pour vols.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 mai 1895

ROUBAIX

Exploits d'un agent de police. — Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, vers minuit, MM. Merchaut, tisserand et cabaretier, boulevard de Belfort et Huyleins, tapissier, rue des Longues-Haies, étaient au coin de la rue de l'Union et rue des Fleurs avec d'autres consommateurs. Tout à coup, entrèrent un agent de police, portant le n° 60, nommé Vérorimont-Lux dit Coco, âgé de 35 ans, il était accompagné de sa femme et d'un camarade.

MM. Merchaut et Huyleins l'interpellèrent lui demandant qu'il était encore de service, à quoi il répondit « ce ne vous regarde pas ». Après quelques paroles échangées, Leclercq donnait un coup de poing à M. Merchaut et se sauvait alors à toutes jambes.

L'agent Leclercq, après cette équipée, fut mis à pied, une plainte ayant été portée contre lui.

A l'audience, il avoue avoir agi dans un moment de colère, provoqué par l'attitude de Huyleins et de Merchaut dans le cabaret. Les plaignants en voyant sa femme lui savaient dit qu'il était un homme raccrocheur de la rue de l'Ecoule.

M. Merchaut se porte partie civile demandant des dommages et intérêts.

Le tribunal a condamné l'ex-agent Leclercq à 25 fr. d'amende et 15 fr. de dommages et intérêts envers la partie civile.

Vol. — Joseph Dhondt, 21 ans, cardisseur, avoue avoir volé des bobines de soie au préjudice de M. Harinkouck, fabricant, rue de Bavai, chez qui il travaillait. Il les emportait à sa sortie de l'atelier.

Le tribunal le condamne à deux mois de prison, en lui accordant le bénéfice de la loi Bérenger.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du 3 mai

Présidence de M. Pain, conseiller à la Cour d'Appel de Douai.

Ministère public : M. Good, substitut

Première affaire

FAUX ET ESCROQUERIE

Accusé : **Arsène Mouillez** âgé de 21 ans, employé, demeurant à **Boulogne-sur-Mer.**

ACTE D'ACCUSATION

En octobre 1893, Arsène Mouillez, employé comme indicateur sur le sieur Souquet, inspecteur des douanes à Boulogne, lui persuada qu'il était sur la trace d'une vaste entreprise de fraude *sur les alls. Il le croire et le détacha son réseau* sur les stroudismesmis de Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne, sur les ports normands de Dieppe, Fécamp, Le Tréport, elle empruntait les lignes ferrées de Douvres, de S mer, de Dunkerque à Boulogne par Gravelines, Calais et Saint-Omer et elle exigeait le concours des marins, employés de chemin de fer et des négociants qui en étaient les réels bénéficiaires.

Pour arriver à la découverte de cette association, Mouillez se fit remettre par Souquet des sommes importantes destinées à le défrayer de ses dépenses de voyage des salaires à distribuer à ses auxiliaires réels ; il reçut en début 2 à 300 francs, par semaine, puis à 5 500 fr. Le total des versements effectués entre ses mains dans le cours d'une année peut être évalué de 20.000 à 40.000 francs.

Cette entreprise était imaginaire mais pour en tirer le plus le plus possible de profit, le sieur Mouil ez lui adressait des lettres et des télégrammes de nature à le convaincre qu'il et tir une prise sérieuse à la veille de réussir. Tantôt il lui signalait l'arrivée de balaeux suspects, de transports par wagons dont il donnait les numéros, *des dépêches* officielles authentiques en apparence en échoue de la zone soumise à la surveillance de l'administration ; tantôt simant un coup d'intelligible, il parlait des dangers cours par lui, des bisaux *reçues des fraudeurs au cours de ses investigations* en Tunisie et en Algérie en 1874.

Puis il lui recommandait une discrétion absolue principalement vis-à-vis de son chef hiérarchique, afin de lui ravir le mérite et les avantages de la saisie.

Lorsque le sieur Souquet voulut vérifier les renseignements, Mouillez le conduisit à Douvres, lui fit voir une rame de wagons chargés de contrebande, mais en même temps, il l'engagea à ne pas se dévoiler par un contrôle plus exact pour ne pas attirer l'attention du fraudeur qui les opérait.

Il fit plus, se targuant de ses relations avec un employé de la direct on générale des douanes, il se fit autoriser par Souquet à lui donner visite à Paris, il put ainsi, dit-il, se mettre en relation avec un chef de bureau et le directeur général de l'administration et les entretint de ses recherches. Il assura au sieur Souquet, que l'impétation par lui donnée à celle-ci était le leur part l'objet d'une complète approbation, ils auraient même délégué un inspecteur des finances, M. Desrousseaux, pour le rendre dans le Pas-de-Calais, surveiller l'existence des dépôts et procéder à la saisie des wagons employés au transport des sels frauds.

Mouillez affirma qu'il se trouvait alors en rapport avec de nombreux agents de douanes et le sieur Souquet, il lui montra deux télégrammes des 20 mai et 15 juin 1894, signés du sieur Desrousseaux qui lui mandait à Paris pour conférer avec lui de cette affaire.

Ces deux télégrammes furent étaient l'œuvre de Mouillez qui les avait fabriqués lui-même et en les était fait envoyer de Paris par un ami complaisant.

L'imaginé avait imaginé ce roman pour mieux s'ensuivre le sieur Souquet, il ne connaissait et n'a jamais eu l'honneur des finances, ni le directeur des douanes, ni le chef de bureau, le sieur Strubie ; les prétendus dépôts n'existent pas, les expéditions frauduleuses ne se sont jamais opérées parsissent pas avoir été faites et s'il a employé quelques sommes à se transporter dans les villes d'où il correspondait avec le sieur Souquet, une partie importante de l'argent reçu par lui n'a servi à acquitter ses dépenses dans les maisons de débauche.

A la fin de juillet 1894 les affaires singulières de Mouillez avaient mêtre une première fois au service tionné fut alors trouvé saisi d'une commission à son nom, de déposé des dolmans, portant la signature du directeur de ce to administration et la mention honorifique de ses prestations de serment devant le tribunal civil de Boulogne, lettre manuscrites de la signature illisible d'un greffier de ce tribunal. Ces dolmans et ces lettres étaient fausses. Elles étaient l'œuvre de Mouillez qui n'en est reconnu l'auteur ; il n'a pas été établi, il suivra, qu'il a fait usage de ce te pièce, mais il fa fait voir et s'il a pas eu l'occasion de s'en servir, il reçoit, le cas échéant, de dire en employant qu'il la portait habituellement sur lui.

Mouillez a été acquitté.

Défenseur : M. Bilbocq, du barreau de Boulogne-sur-Mer.

Affaire

Ministère public : M. Testart, procureur de la République.

ABUS DE CONFIANCE QUALIFIÉS

Accusé : Bernard Cresson, âgé de 63 ans, ancien notaire à Arras.

Acte d'accusation

Le nommé Bernard Cresson, a exercé le notariat à Arras, du 26 juillet 1861 au 24 novembre 1893. Poussé par le désir de dissimuler le chiffre de ses affaires et l'importance de ses pertes, il se laissa dans des opérations qu'aurait dû lui interdire sa qualité d'officier ministériel. Les ambulations n'ayant pas réussi, il n'hésita pas, sous la menace de la déconfiture, à s'approprier des sommes qu'il toucha au nom de ses clients et qu'il devait leur remettre.

A la suite de plu nies déposées contre lui par les victimes de ses détournements, il fut mis en état d'arrestation le 6 octobre 1894.

L'information établit à sa charge toute une série de détournements au préjudice des créanciers d'obligations hypothécaires, qui avaient versé entre ses mains des sommes destinées à payer de leurs dettes et au préjudice de créanciers hypothécaires, auxquels il a fait donner quittance en main-levée, sans leur remettre les sommes qu'il avait perçues des débiteurs. Il n'a pu restituer à divers clients de son étude des fermages et des prix de vente qu'il avait touchés pour leur compte. Chargé de l'administration des biens d'un interdit, le s eur Dunielle, interné à l'asile d'aliénés d'Hazebrouck, il a disnipé à son préjudice une somme d'environ 9,000 fr.

Le montant de ces détournements s'élève à un total de 192,172 francs.

La situation de Cresson était depuis plusieurs années irrémédiablement compromise et ses agissements délictueux n'ont fait que reculer et aggraver sa déconfiture.

D'après l'examen de sa comptabilité et les renseignements recueillis par l'information, son passif peut être fixé à 400,000 fr. pour un actif d'environ 255,000 fr. Cet actif comprend les créances dont la recouvrement paraît très problématique. A la dernière heure, l'accusé a fait quelques versements dans lesquels il prétend que son actif devrait être majoré d'environ 35,000 francs. Ce supplément serait constitué par des créances sur diverses personnes dont la solvabilité est douteuse. Le passif de Cresson n'en resterait pas moins fort important.

L'accusé reconnaît la plupart des faits qui lui sont reprochés ; il se borne à prétendre d'une manière générale qu'il était constitué débiteur personnel de ses clients et qu'il ne s'agit entre eux et lui que d'un règlement de compte. Il est formellement contredit sur ce point.

Cresson n'a jamais été condamné.

L'accusé Cresson a commis et ne sera terminée qu'un jourd'hui samedi.

Défenseur : M. Dubron, du barreau de Douai.

SIMILOR 2'50

BIJOUTERIE ÉLÉGANTE ET ÉCONOMIQUE

LE SEUL produit vigoureusement et efficace

Le seul produit à employer pour les Bijoux, Montres, Pendules, Lustres, Glaces, Cuivres, Bronzes, Argenterie, Ustensiles de Cuisine, Vitrines, Vitraux, Vitrages, Tentures, Tapisseries et article à la chute des cheveux.

Approbation bienveillante de l'Académie de Médecine.

FLACON 2.50 ; DOUBLE-FLACON 4 fr.

NIGERINE Recoloration instantanée : Noir, châtain très sûr, sans danger. Ne tache ni peau ni cheveux. Flacon 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

Exposition 1889 : 1re Médaille, Hors Concours, Exposition Universelle 1889 : 1re Médaille, Hors Concours, Paris.

DÉTAIL À LILLE : V. SALLE, 53, Rue Nationale.
— Sœurs Frédéric, 3, Place Rihour.
— Vve BOUGEROLS, 33, Rue Nationale.
— Ch. DUMORTIER, 1, Place Rihour.
— MIGOTTE, 125, Rue de Paris.

JOINDRE L'UTILE À L'AGRÉABLE

paraît souvent chose difficile.

Eh bien nous pouvons affirmer que le VIN DE BANYULS-TRILLES réunit complètement ces deux conditions.

Cet excellent apéritif, dû à l'apprêté, est utile à toutes les personnes qui ne peuvent pas le prendre parce qu'il est soigneusement préparé avec du vieux VIN DE BANYULS, c'est-à-dire le vin le plus riche en sucre, le plus que l'on connaisse, et le meilleur QUINQUINA.

Quant à son goût, il est des plus agréables, même pris avec de l'eau.

Si nous ajoutons que les Corps Médical tout entier le recommande aux personnes qui ont besoin de ranimer leurs forces, il n'est pas un consommateur de boissons apéritives qui n'en fasse un *usage quotidien* et régulier.

Dans tous les Cafés, les Bons Restaurants et chez les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

SPECTACLES & CONCERTS

Hippodrome de Roubaix. — *Cirque Rom Lockert.* — Dupuis, quelques mots de la direction nous offre des représentations merveilleuses, et le public se presse nombreux à toutes les séances du Cirque, qu'il ne faut pas oublier de recommander au monde.

Les jeunes dos bicyclistes obtient toujours son *succès* habituel, mais aix nouveaux et *très intéressants* débuts sont venus se partager les applaudissements des spectateurs.

Voici d'abord M. Watron qui nous présente des mignons fox-terriers anglais admirablement bien dressés et qui rendent avec, d'autres le mot, beaucoup d'intelligence.

La famille Dakoka se compose de trois personnes : deux hommes et une femme. C'est un trio d'acrobates qui exécutent des tours d'une hardiesse inouïe.

Les applaudissements ne leur sont pas ménagés et c'est justice.

La chèvre Delisle est passablement désopilant et ses facéties très amusantes.

Miss Meyers est une gracieuse écuyère qui montre admirablement dans cette. Son travail et souple bien soutenu est très intéressant.

Enfin, sous le nom des frères Albert, les deux Dakoka nous donnent des exercices d'équilibres qui tiennent le public en haleine et font éclater de toutes parts des applaudissements les plus sincères.

Si la direction continue à nous donner des soirées semblables, nous croyons ne pas trop nous avancer en lui affirmant que le succès ne faiblira pas et on verra dans la nécessité de refuser du monde, faute de place.

MARIUS

Soirée de la Chanson. — Il va venir chanter à Tourcoing, — qui ça? — le chansonnier Georges Tiercy, parbleu.

En 1882, il quittait Lille pour le Conservatoire — mais ce n'est guère qu'en 1891 que Tiercy commença à se faire connaître. Il a depuis, tout en chantant au concert de la Tour Eiffel ses chansons qui provoquaient le fou rire, étonnant le public par ses dons de diseur et de chanteur.

A peine connu alors, aujourd'hui *Le Tout Paris* a caillonné son nom.

Et maintenant le voilà qu'il nous revient dans le Nord en tournée artistique pour dérider ses concitoyens et leur donner dans la salle Leverrier une de ses hilarantes soirées de la chanson.

En plus de ses chansons, Tiercy nous fera entendre un *grand Opéra* qu'il a fait seul et qu'il chante tout seul.

Il y a deux scènes, s'il vous plaît : *La mère du roi ou le mariage interrompu* et *la reine en tutu majeur.* Exubérante bouffonnerie, alliée, ma foi, à d'excellents musiques.

On vit à Paris le chansonnier autant qu'à l'extérieur; son talent trouve son effet dans le jeu de physionomie et dans la mobilité prodigieuse de son masque de comique.

Il nous prouvera d'ailleurs son talent, en interprétant des chansons de Nadaud et de Decourcelle, nous donc chansonniers regrettés.

Nous sommes heureux de constater que notre compatriote a réussi à Paris. C'est ma foi, tant mieux, car c'est au fort, un bon lutteur, ou de ceux qui finissent tôt ou tard par s'imposer.

Prochainement nous donnerons le programme de cette intéressante soirée de la chanson.

FOIRE DE ROUBAIX

Hippodrome. — *Concert-Cirque International.* — Directeur-Propriétaire : Sam Lock et Succès ! Succès ! Succès !

Théâtre A. Grassin : Comédie. — Tous les dimanches, lundis et jeudis, matinée de famille à 3 et 5 heures. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 grande représentation spéciale gaîre Robert Houdin et des Folies Bergères de Paris.

Jusqu'à jeudi 9 mai seulement. — Gala de la Foire Parisienne. — Le Grand Théâtre Théâtre Moreux (de Paris) dont la renommée n'est plus à faire, présenter grand théâtre mécanique, féérique, et ilusion de Pepper.

Bureau à 8 heures ; rideau à 8 h. 1/2. — *Voyage autour du monde en 80 minutes.*

Prix des places :

Représentation du soir : Fauteuils numérotés, 1 fr. 50 ; premières, 1 fr. ; secondes, 50 centimes ; galeries, 50 cent.

Représentations du jour : Fauteuils numérotés, 1 fr. ; premières, 50 cent. ; secondes, 25 cent.

Dix centimes en plus pour-des billets pris à l'avance.

PETITE CORRESPONDANCE

F. D. Lille. Au bureau de l'enregistrement.

Le Facteur.

Etat-civil de Roubaix

Du 3 mai

Naissances. — Germaine Herlant, rue de la Guinguette, 40 ; Gaston Dupuis, rue de Lannoy, 6 ; Gustave Dupuis, rue de Lannoy, 6 ; Clémence Dehervyn, rue Blanchemaille 6. Duquenne 4 — Clémence Bottens, rue de France, 6, Gonzales 14 — Louis Verstraeten, rue de la Paix 15 — Alphonse Plaisant, rue d'Epinay 6. Simon 6 — Sophie Bierenon, rue St-Quentin 21 — Marie Honoré, rue du Château 8.

Décès. — Charles Dupuich, 46 ans, rue Béranger 31 — Eugène Godeau, 50 ans, rue du Château 32 — Hermant Midot, 64 ans, rue Pierre-de-Roubaix 17.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 mai

Naissances. — Robert Duterle, rue de Wailly — Hector Masurel, rue Verte — Gaston Benoit, pont de Neuville — Achille Dervyck, rue Marlière — Théodore Arlemyn, rue de Neuve-de-Roubaix — Clara Lepoutre, maternité.

Décès. — Sébastien Delannoy, 8 mois 4 jours, rue du Bonet — Edmond de Willecomme, 25 ans 8 mois, rue des Trois-Pierres.

Etat-Civil d'Halluin

Du 29 avril au 2 mai

Naissances. — Michel Vandewattyne, rue de Linselles — Charles Lalmand, Bourg — Marguerite Demoulennaere, Gravier — Joséphine Gomber, rue St-Roch — Gustave Hoornaert, rue de la Montagne — Julien Masquelin, moulin Dupont — Marie Vercruysse, rue de Lille — Jules Hasbroenq, Cobrae — Elodie Vrayn, rue de la Procession — Eugène Lonage, rue de Forage — Jules Mullemann, Sébastopol — Léon Vanhée, Gravier — Pauline Tadiman, rue France — Emilie Dénoez, rue des Ecoles — Elise Nef, id. — Romanie Seynave, rue Magenta — Hélène Mesemman, rue du Château — Emilienne Mosseman, rue de Lille — Zoé Wulsteke, rue du Forage — Pierre Depinoy, Mont — Emma Valge, id. — Robert Carton, id. — Cyrille Hood, rue Haute — Philomène Tiberghien, rue St-Hilaire — Maurice Vandeweghe, rue Basse — Marie Verfaille, rue de la Paix — Laurent Sap, Nor-Pignon.

Décès. — Madeleine Deromelaere, 1 an, Vertouvant — Clémence Vancracle, 3 mois, rue de la Procession — Henri Destailleur, 69 ans, rue de Lille — Verman ier, mot-ind, rue Dubrigo — Marie Vancoenghem, 32 ans, cour Modart — François Grousel, 1 mois 1/2, Gravier — Léon Volckaert, 71 ans, Hennebert — Emma Cambaut, 10 jours, mont — Alberine Ramaen, 3 mois, rue de la Gare — Zélima Vanwalleghem, 2 ans, rue de Linselles — Mar'a Delbecque, 35 ans, Gravier — Arthur Vanvossen, 8 jours, Bois du Duc — Gabrielle Dhuyvetter, 14 mois, Gravier.

Mariage. — Alphonse Favoresi, 28 ans, tisseur rd s. Julie Millestamps, 25 ans, bobineuse — Emile Debels, 35 ans, tisserand et Marie Tack, 36 ans, ménagère.

Etat-civil de Lannoy

Du 1er au 30 avril

Naissances. — Marie Duquesnoy, rue de Tourlaville — Jeanne Dumouchel, rue Royale — Louis Varlinache, rue des Remparts — Madeleine Vandecasteele.

Décès. — Camille Decrombecq, 1 mois, rue César-Parent — Ferdinand François, 3 mois, rue Royale — Louis Descamps, 1 mois, rue César-Parent.

Mariage. — Eugène Lecoq, 24 ans, tisseur et Lélise Leclercq, 21 ans, ménagère — Louis Delodique, 26 ans, tisserand et Eugénie Dereguaucourt, 25 ans, journalière.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 mai 1895.

Le début de la bourse a été brillant, mais presque aussi ôt la baisse de l'Extérieure a ramené toute la cote en arrière.

Le 3 0/0 a ouvert à 102.35 et finit à 101.12.

Le 3 1/2 0/0 cote 107.57.

Le Crédit Foncier se négocie vers 900.

On demande le Crédit National d'Escompte à 605. L'avantage réservé aux actionnaires de souscrire les 50,000 actions nouvelles est trop évident pour qu'ils n'aient pas avec empressement de leur droit de préférence.

La Société Générale se fixe à 438.50.

Le Crédit Lyonnais vers 820 à 816.

Aux capitalistes à la recherche d'un bon placement on peut recommander l'achat des obligations de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris qui sont à 457.50 et rapportent 25 fr.

Les actions de la Compagnie Générale de papier de Paris restent demandées à 102.

En mines d'or, nous relevons les cours de 135 sur le Rand-Goldfields et de 140 sur Etoile-Rose.

Chemins français sans mouvement.

Informations financières. — Les personnes qui s'intéressent au cours de l'or, au Transvaal liront chaque semaine avec intérêt dans l'*Echo du cent africain*, 5, rue Laffite, les notes qui lui seront adressées du Transvaal par son correspondant spécial.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Vers-ment. Conversion.

Paiement Immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnay

BOURSE DE LILLE

du 3 Mai 1895

EFFRONTS (VILLES ET DÉPAR